



UNION INTERNATIONALE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS BUREAU DE DÉVELOPPEMENT DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

**CONFÉRENCE MONDIALE DE DÉVELOPPEMENT DES
TÉLÉCOMMUNICATIONS (CMDT-98)**

**Document 202(Rév.1)-F
30 mars 1998
Original: anglais**

La Valette, Malte, 23 mars - 1 avril 1998

SÉANCE PLÉNIÈRE

RAPPORT PRÉSENTÉ PAR LA COMMISSION B A LA PLÉNIÈRE

La Commission B s'est réunie le jeudi 26, le vendredi 27 et le samedi 28 mars et a mis fin à ses travaux lors de sa dernière séance qui s'est tenue le lundi 30 mars 1998.

Au cours de la troisième réunion, il a été décidé de créer 3 Groupes de travail chargés de traiter les questions proposées dans les Documents UK/13, LEBANON/157 et de regrouper les différentes propositions relatives aux Questions attribuées aux Commissions d'études.

Les Groupes de travail ayant poursuivi leurs délibérations même après la fin des séances de la Commission B, il a été décidé d'en présenter les résultats directement à la plénière.

Au cours de ses 4 séances, la Commission B a examiné et classé 82 documents dont elle a débattu. A partir de ces documents, les 7 Résolutions et les 2 Recommandations ci-après ont été proposées à l'approbation de la plénière. Ces textes ont été présentés à la Commission de rédaction pour examen et pour transmission ultérieure à la plénière.

Résolutions

- 1) Accès non discriminatoire aux moyens et services modernes de télécommunication.
- 2) Rôle des technologies de télécommunication et de l'information en matière de protection de l'environnement.
- 3) Télécommunications dans les zones rurales, isolées et mal desservies.
- 4) Ressources de télécommunication pour l'atténuation des effets des catastrophes et pour les opérations de secours en cas de catastrophe.
- 5) Mise en oeuvre de projets nationaux, régionaux, interrégionaux et mondiaux.
- 6) Recherche appliquée et transfert de technologie.
- 7) Service public de radiodiffusion.

Recommandations

- 1) Télémédecine.
- 2) Infrastructure de l'information.

Outre les Résolutions et les Recommandations mentionnées ci-dessus, la Commission B a proposé à la plénière que le Plan d'action de La Valette (PAV) traite des sujets suivants:

Programme N° 2 du PAV

Gestion du spectre

- établissement et mise en oeuvre d'un système perfectionné de gestion de l'utilisation du spectre (ASMS);
- logiciel complet/manuels relatifs au système de base automatisé de gestion de l'utilisation du spectre (BASMS), dans plusieurs langues.

Problème de l'an 2000

Cette question est déjà traitée par l'UIT-T et par la Commission d'études 2 de l'UIT-D. Ce programme aura notamment pour objet:

- 1) d'assurer le suivi de ce sujet et de rechercher les moyens de le traiter au niveau mondial, en déployant des efforts individuels ou collectifs, dans le cadre d'études menées par l'UIT et ses Membres;
- 2) d'informer les Membres de l'Union de tous les résultats associés;
- 3) de fournir aux pays en développement l'appui nécessaire, notamment en prenant les mesures suivantes:
 - fourniture d'avis et de consultations;
 - mise à disposition d'experts;
 - organisation d'ateliers.

Internet

L'UIT-T évaluera les incidences des services Internet, et en particulier des services téléphoniques, sur les politiques des opérateurs/exploitants, compte tenu des effets possibles sur les pays Membres.

PLANITU

L'UIT-T continuera d'assurer la coordination et la validation nécessaires des efforts déployés par tous les pays pour développer et moderniser le système de planification du réseau assisté par ordinateur (PLANITU) afin de permettre à d'autres pays de tirer parti de ces avantages. Les pays seront encouragés à organiser des ateliers et des réunions à l'échelle régionale afin d'échanger des points de vue et de partager leurs expériences concernant la mise en oeuvre du système PLANITU dans leurs réseaux.

Programme N° 3 du PAV

Télécentres communautaires

L'UIT prêtera son concours pour la mise en oeuvre de projets pilotes dans les zones rurales, isolées et mal desservies, en recourant au concept des télécentres. L'expérience acquise par les pays ayant mis en oeuvre des projets ruraux sera mise en commun dans le cadre d'ateliers, de réunions, de tribunes et de séminaires ainsi que sous forme d'échanges de données.

Programme N° 6 du PAV

Centres de formation régionaux

L'UIT contribuera à l'élaboration de documents et de descriptifs de projets. Elle participera également à la mise en oeuvre de projets de centres de formation et/ou de projets de recherche-développement en fournissant les compétences nécessaires, des services de consultants et en encourageant la coopération entre les pays.

Centres d'excellence

L'UIT prêtera son concours pour la mise en oeuvre du concept de centres d'excellence, en faisant appel au principe du "réseautage", avec la participation de tous les partenaires, tant du secteur public que du secteur privé. Les centres utiliseront des moyens traditionnels, mais aussi des installations et médias fondés sur les technologies et les communications modernes pour fournir des services adaptés aux besoins de chaque utilisateur.

GTU/GTTI

L'UIT poursuivra la mise en oeuvre de l'Université mondiale des télécommunications/Institut mondial de formation en télécommunication.

Ridha GUELLOUZ
Président de la Commission B